

Louis Joseph DUBOIS X Alexandrine Joseph HEBANT

N<sup>o</sup> 8  
 Dubois  
 Louis Joseph  
 marié à  
 Hébant  
 Alexandrine J<sup>e</sup>

L'an mil huit cent quarante quatre, le dix septième jour du  
 mois de septembre, à neuf heures du matin, en la Mairie et pour  
 devant nous Louis Bellart, Maire officier de l'état civil de la  
 Commune de Wizernez, Canton et arrondissement de Saint-Omer  
 Département du Pas de Calais, ont comparu publiquement  
 Louis Joseph Dubois, ourrier papetier, âgé de vingt sept  
 ans, né à Esquerdes, arrondissement de Saint-Omer, Dépar-  
 tement du Pas de Calais, le douze Mars, mil huit cent dix sept,  
 ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qu'il nous a  
 représenté et y domicilié, fils majeur légitime d'Augustin  
 Joseph Dubois, menager, domicilié par dit Esquerdes, ici  
 présent et consentant, et de feu Marie Augustine Grébert  
 décédée en la dite Commune d'Esquerdes le vingt trois Novembre  
 mil huit cent trente neuf, suivant la justification qui nous en  
 a été faite par la représentation de son acte de décès d'une  
 part. Et de demoiselle Alexandrine Joseph Hébant, papetière,  
 âgée de vingt cinq ans, née à Wizernez le vingt cinq février  
 mil huit cent dix neuf, ainsi qu'il résulte des registres  
 de cette Commune, et y domiciliée, fille majeure légitime  
 de Pierre André Hébant et d'Euphrasie Delattre mena-  
 gers, domiciliés en cette Commune, ici présents et consentants.  
 D'autre part, lesquels nous ont requis de procéder à la  
 célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publica-  
 tions ont été faites devant la principale porte de la maison  
 Commune de Wizernez, savoir, la première le premier jour  
 du présent mois de septembre, et la seconde le huit dudit mois  
 jour de dimanche à l'heure de midi et en la Commune  
 d'Esquerdes.

le dimanche de heure de midi et on la commune  
d'Esquerdes les mêmes jours le même mois et la même année  
ainsi qu'il appert de certificat de l'écrite par M<sup>r</sup> le Maire  
de la dite commune d'Esquerdes lequel nous a été représenté  
et constatant qu'il n'y a pas eu d'opposition aucune oppo-  
sition audit mariage ne nous ayant été signifiée, sachant  
droit à leur réquisition, lecture faite, sans des actes repré-  
sentés qui demeureront annexés au présent, après avoir  
été paraphés par les parties et par nous, que du chapitre  
VI du titre du code civil, intitulé, du mariage, a été demandé  
au futur époux et à la future épouse et ils se sont se

prendre pour mari et pour femme; Chacun d'eux ayant répondu séparément et  
affirmativement, déclarons au nom de la loi, que le sieur Louis Joseph Dubois  
et la Demoiselle Alexandre Joseph Hebert sont unis par le mariage.  
De quoi nous avons dressé acte en présence de Désiré Joseph Dubois, âgé de  
vingt deux ans, manouvrier domicilié à Esquerdes, d'Ignace Joseph Wintubert,  
âgé de quarante cinq ans, ouvrier papetier, de Félix Hebert, âgé de trente  
deux ans, manouvrier, et de Célestin Delplac, âgé de vingt trois ans, domesti-  
que, tous trois domiciliés à Mixennes, qui nous ont déclaré le premier être  
frère Germain du comparant, le deuxième être oncle du dit compa-  
rant, le troisième être beau frère de la comparante, et le quatrième  
être ami des comparants et sont les époux, le père de l'époux, le  
deuxième, troisième et quatrième témoin. Signé avec nous le présent acte,  
le père de l'époux, la mère de l'épouse et le premier témoin ont déclaré ne savoir  
Signés de ce interpellés après lecture faite. (Hebert)

991104  
Del  
Hebert L Dubois  
i. Joseph Wintubert